

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme FLORES, Mme GRENTE, M. REIG, M. CAYUELA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme CASSAN, Mme VIARGUES, Mme CHOUJAA, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, Mme ROTH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. REIZ à Mme FRAPPIER ; M. VIVES à M. VIVANT ; M. DALMAS à M. BAYONNE ; M. ROSELLO à Mme RIBET ; M. CUBELES à Mme FLORES ; Mme LACROIX à M. CASSIGNOL ; M. JOFFRE à M. RODRIGUES ; Mme MOREAU à M. PECHAMAT

ABSENTS : M. FAYE

1- FINANCES

• **Adoption du Compte Administratif 2017 de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif 2017 de la commune, qui se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
I. Dépenses	5 353 783.80	1 462 604.65
II. Recettes	6 079 103.70	8 709 435.11
III. Résultats de l'exercice (=II-I)	725 319.90	7 246 830.46
IV. Résultats antérieurs reportés 2016	4 811 976.87	-5 519 382.21
V. Total (=III+IV)	5 537 296.77	1 727 448.25
VI. Restes à réaliser		-693 448.50
VII. Excédent de clôture (=V+VI)	5 537 296.77	1 033 999.75

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur BAYONNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix) approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au budget principal de la commune.

• **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières en 2017**

Le conseil municipal est invité à prendre acte de l'absence de cession et acquisition immobilière réalisées par la commune en 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) prend acte de l'absence de cession et acquisition immobilière réalisées par la commune en 2017.

• **Adoption du Compte de Gestion 2017 du trésorier municipal Budget principal de la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

• **Reprise et affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 de la commune.

<u>Section de fonctionnement 2017</u>	
Résultat de l'exercice	725 319.90 €
Avec excédent antérieur 2016 :	4 811 976.87 €
Résultat de fonctionnement de clôture :	5 537 296.77 €
<u>Section d'investissement 2017</u>	
Résultat de l'exercice	7 246 830.46 €
Avec excédent antérieur 2016 :	- 5 519 382.21 €
Résultat d'investissement de clôture	1 727 448.25 €
<u>Restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement</u>	
Recettes	437 884.83 €
Dépenses	1 131 333.33 €
Total	-693 448 .50 €

Au budget primitif 2018, le résultat positif de la section de fonctionnement doit servir à couvrir, en priorité par une affectation au compte 1068, le besoin de financement de la section d'investissement augmenté du solde des restes à réaliser.

Au vu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le résultat d'investissement de clôture étant positif, il s'élève en effet à 1 033 999.75 €, correspondant au résultat d'investissement de clôture (1 727 448.25 €) déduction faite du solde négatif des restes à réaliser (693 448.50 €), la reprise des résultats au budget primitif 2018 est proposée comme suit :

- le solde d'exécution positif reporté en section de fonctionnement est de 5 537 296.77 € (R002),
- le solde d'exécution positif reporté en section d'investissement est de 1 727 448.25 € (R001),
- il n'y a pas d'affectation au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide la reprise des résultats 2017 au budget primitif de la commune 2018 et de son affectation comme indiquée ci-dessus.

- **Vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Charges à caractère général (011)	1 330 000,00		1 330 000,00
Charges de personnel (012)	3 394 300,00		3 394 300,00
Atténuations de produits (014)	50 000,00		50 000,00
Charges de gestion courante (65)	560 000,00		560 000,00
Charges financières (66)	0,00		0,00
Charges exceptionnelles (67)	3 100,00		3 100,00
Dotations aux amortissements et provisions (68)	2 000,00	186 010,00	188 010,00
Dépenses imprévues (022)	400 000,00		400 000,00
Virement à la section d'investissement (023)		5 596 104,27	5 596 104,27
Total	5 739 400,00	5 782 114,27	11 521 514,27

Recettes de fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Atténuation de charges (013)	50 000,00		50 000,00
Produits des services (70)	443 470,00		443 470,00
Travaux en régie (72)		20 000,00	20 000,00
Impôts et taxes (73)	3 852 736,00		3 852 736,00
Dotations et participations (74)	1 126 639,00		1 126 639,00
Autres produits de gestion courant (75)	403 054,00		403 054,00
Produits financiers (76)	3,00		3,00
Produits exceptionnels (77)	70 000,00	18 315,50	88 315,50
Total	5 945 902,00	38 315,50	5 984 217,50

Résultat reporté (R002)	5 537 296,77
Total recettes de fonctionnement cumulées	11 521 514,27

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Subventions d'investissement (13)		18 315,50	18 315,50
Remboursement d'emprunts (16)	31 456,08		31 456,08
RAR Opérations	1 115 592,84		1 115 592,84
Total des opérations d'équipement	5 880 000,00		5 880 000,00
RAR Immo incorporelles	937,07		937,07
Immobilisations incorporelles (20)	40 000,00		40 000,00
RAR Immo corporelles	14 803,42		14 803,42
Immobilisations corporelles (21)	632 042,44	0,00	632 042,44
Immobilisations en cours (23)		20 000,00	20 000,00
Dépenses imprévues investissement	370 000,00		370 000,00
Total	8 084 831,85	38 315,50	8 123 147,35
Solde d'exécution négatif reporté (D001)			0,00
Total dépenses d'investissement cumulées			8 123 147,35
Recettes d'investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dotations : FCTVA (10)	155 940,00		155 940,00
Subventions d'investissement (13)	457 644,83		457 644,83
Emprunt			0,00
Immobilisations corporelles (21)			0,00
Immobilisations en cours (23)		0,00	0,00
Amortissement des immobilisations (28)		186 010,00	186 010,00
Virement de la section de fonctionnement (021)		5 596 104,27	5 596 104,27
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0,00		0,00
Total	613 584,83	5 782 114,27	6 395 699,10
Solde d'exécution positif (R001)			1 727 448,25
Affectation au compte 1068			0,00
Total recettes d'investissement cumulées			8 123 147,35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 6 abstentions vote chapitre par chapitre le budget 2018 de la commune et sollicite auprès des institutions concernées toutes les subventions inscrites au budget 2018 de la commune.

• **Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2018.

Les taux 2018 sont :

Taxe d'habitation	10.92
Taxe sur le foncier bâti	12.81
Taxe sur le foncier non bâti	79.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28voix) vote pour 2018 les taux d'imposition ci-dessus.

• **Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de voter les subventions aux associations pour l'année 2018.

Il constate que Monsieur CAYUELA et Monsieur MORANDIN ont quitté la séance. Monsieur VIVANT et Monsieur BAYONNE indiquent qu'ils ne voteront pas respectivement au nom de Monsieur VIVES et Monsieur DALMAS.

Il propose de subventionner les associations selon les montants indiqués ci-dessous :

Associations	SUBVENTION allouée en 2017	Montant proposé pour 2018
Anciens Combattants	380,00	380,00
Atelier photo	1 900,00	1 900,00
Chasse	250,00	250,00
Coopérative scolaire maternelle 1 Ecureuils	305,00	305,00
Coopérative scolaire maternelle 2 Mésanges	229,00	229,00
Coopérative scolaire primaire	1 067,00	1 067,00

FNACA	400,00	400,00
Gym Volontaire	450,00	450,00
Country	255,00	255,00
Santufayons	1 600,00	1 600,00
Dynamic Danse	270,00	270,00
Club des aînés	2 200,00	2 200,00
Cyclo Club Beauzellois	3 000,00	3 000,00
Football Club Beauzelle	19 000,00	19 000,00
Beauzelle Handball (BHB)	13 000,00	13 000,00
Pétanque Beauzelle	3 400,00	3 400,00
Tennis Club Beauzelle	8 200,00	8 200,00
Foulée Beauzelloise	3 000,00	3 000,00
Blue West Dancers	s.o	100,00
Cap'Dance Beauzelle	s.o	250,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 19 voix pour et 5 abstentions vote les subventions 2018 aux associations telles que détaillées ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : aide aux dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite du Conseil Départemental de la Haute Garonne une subvention au taux maximum pour le financement du RASED.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2016 au CCAS pour le RAM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide l'inscription budgétaire de 7 180.35 € et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

2- ADMINISTRATION GENERALE

- **Cession d'une parcelle à la Cité Jardins**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de céder à l'euro symbolique les parcelles AD 365, AD 363, AD 470 pour un total de 281 m² et autorise Monsieur le maire ou en son absence M. BAYONNE, premier adjoint, à signer l'acte authentique nécessaire et toutes pièces à cet effet.

3- PERSONNEL

- **Création de deux postes d'adjoints techniques pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet du 1^{er} mai au 06 juillet 2018 (service nettoyage des locaux)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide le recrutement de deux adjoints techniques contractuels à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer leur rémunération au 1^{er} échelon de leur grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

4- ASSOCIATIONS

- **Adoption de la convention d'objectifs et de moyens avec le FOOTBALL CLUB BEAUZELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Football Club Beauzelle.

5- TRAVAUX

- **SDEHG : procédure petits travaux urgents**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune ;
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants et précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

- **SDEHG : Mise en souterrain du réseau basse tension, déplacement du réseau souterrain d'éclairage public et mise en souterrain du réseau d'orange rue de la Marquette**

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (28 voix) approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté, s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus pour la partie électricité et éclairage. Il autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante et sollicite l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

- **SDEHG : Rénovation du réseau d'éclairage public dans divers quartiers de la commune**

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (28 voix) approuve le projet présenté et s'engage à verser au SDEHG la contribution correspondante.

6- SYNDICATS

- **Répartition de l'actif et du passif du SITPA**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité (28 voix) de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€ et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.